

## Recours aux services d'un représentant

Un représentant est une personne qui vous a conseillé ou guidé à l'une ou l'autre étape du processus de demande, que cette personne ait été rémunérée ou non, et qui a votre permission d'agir en votre nom auprès de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Vous ne pouvez avoir qu'un seul représentant par demande. Si vous nommez un représentant supplémentaire, le représentant précédent ne sera plus autorisé à agir en votre nom et à recevoir de renseignements sur votre dossier.

**Vous devez utiliser le présent formulaire pour désigner un représentant, rémunéré ou non, autorisé à intervenir en votre nom auprès du Bureau de l'immigration de l'Î.-P.-É.**

**Vous devez également utiliser le présent formulaire :**

1. Pour informer le Bureau de l'immigration de l'Î.-P.-É. de tout changement aux coordonnées de votre représentant.
2. Si vous souhaitez annuler la désignation de votre représentant actuel et vous représenter vous-même.
3. Si vous souhaitez annuler la désignation de votre représentant actuel et en désigner un nouveau.

Je désigne un représentant. **Remplissez les sections A, B et D.**

J'annule la désignation d'un représentant. **Remplissez les sections A, C et D.**

### Section A – Renseignements sur le demandeur

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

### Section B – Désignation d'un représentant

- J'autorise la personne suivante à me représenter et à agir en mon nom auprès du Bureau de l'immigration de l'Î.-P.-É.
- J'autorise le Bureau de l'immigration de l'Î.-P.-É. à communiquer à mon représentant des renseignements provenant de mon dossier et de celui de mes enfants à charge.

**Remarque :** Même s'il est payé ou rémunéré par quelqu'un d'autre que vous (le demandeur), le représentant est toujours considéré comme un représentant rémunéré.

Prénom du représentant :

Nom de famille du représentant :

#### 1. Votre représentant(e) n'est PAS RÉMUNÉRÉ et est (un seul choix) :

- un ami ou un membre de la famille
- membre du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC), du barreau d'une province ou d'un territoire du Canada ou de la Chambre des notaires du Québec
- autre (veuillez préciser)

#### 2. Votre représentant est ou sera rémunéré et est membre en règle :

- du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)
- d'un barreau d'une province ou d'un territoire du Canada
- de la Chambre des notaires du Québec

Numéro de membre de votre représentant :

Province ou territoire :



### 3. Coordonnées de votre représentant :

Nom de l'entreprise ou de l'organisation (le cas échéant) :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Site Web :

#### Déclaration de votre représentant :

- Je déclare que les renseignements de la section B sont véridiques, complets et exacts.
- Je comprends et j'accepte que le demandeur m'ait demandé d'agir en son nom ou en celui de son répondant auprès du Bureau de l'immigration de l'Î.-P.-É.

\_\_\_\_\_

Signature du représentant

Date (jj/mm/aaaa)

### Section C – Annuler la désignation du représentant

- Je retire à cette personne l'autorisation de me représenter, de recevoir des renseignements sur mon dossier et d'agir en mon nom auprès du Bureau de l'immigration de l'Î.-P.-É.

Prénom du représentant :

Nom de famille du représentant :

Nom de l'entreprise ou de l'organisation (le cas échéant) :

### Section D – Votre déclaration

- Je déclare que les renseignements que j'ai fournis sont véridiques, complets et exacts.
- Je comprends toutes les déclarations antérieures, ayant demandé et obtenu une explication pour chaque point qui n'était pas clair pour moi.

Signature du demandeur

Date (jj/mm/aaaa)

Signature de l'époux/épouse (s'il y a lieu)

Date (jj/mm/aaaa)

La collecte de renseignements personnels par l'entremise du présent formulaire se fait conformément à l'alinéa 31c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* R.S.P.E.I. 1988, c. F-15.01 (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée), puisqu'ils se rapportent directement et sont nécessaires au PCP de l'Î.-P.-É. et qu'ils seront utilisés à des fins d'immigration et de détermination de l'admissibilité en vertu du programme. Si vous avez des questions sur cette collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Bureau de l'immigration au 94, rue Euston, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7M8. Téléphone : 902-620-3628. Télécopieur : 902-368-5886. Courriel : [immigratepei@gov.pe.ca](mailto:immigratepei@gov.pe.ca). Site Web : [immigratepei.ca](http://immigratepei.ca).



## 1. Code de conduite des agents

Le Bureau de l'immigration exige que tous les agents ou représentants en matière d'immigration (représentants individuels touchant des honoraires) qui agissent au nom de demandeurs dans le cadre du PCP de l'Î.-P.-É. s'engagent à respecter les principes de conduite professionnelle suivants.

**Tous les représentants en immigration qui souhaitent représenter un demandeur auprès du PCP de l'Î.-P.-É. doivent être membres en règle du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC) ou d'un barreau au Canada et doivent se conformer aux normes minimales suivantes :**

- Indiquer clairement en tout temps et dans tout document qu'ils agissent à titre d'agents indépendants et ne représentent d'aucune façon la province de l'Île-du-Prince-Édouard ou l'un de ses ministères, y compris le ministère de la Croissance économique, du Tourisme et de la Culture, Island Investment Development Inc., le Bureau de l'immigration et le PNP de l'Î.-P.-É. ou tout autre ministère ou organisme du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Informer la province de l'Île-du-Prince-Édouard qu'ils représentent leur client et transmettre directement à celui-ci toute la correspondance de la province concernant son dossier sans modification ou retard indu.
- Traiter les dossiers de leurs clients de façon responsable, avec diligence raisonnable et en temps opportun.
- Ne pas signer ou présenter de lettre de demande, de rapport ou de document, ou y être autrement associés, qui est fourni par un client ou soumis pour lui et qui renferme des renseignements faux ou trompeurs.
- Garder strictement confidentiels tous les renseignements acquis dans le cadre de la relation professionnelle sur les affaires de leurs clients et ne pas communiquer ces renseignements à moins d'y être autorisés par leur client ou d'y être tenus par le PCP de l'Î.-P.-É. ou par la loi.
- Faire preuve de diligence pour éviter les conflits d'intérêts et, sitôt apprises l'existence d'un conflit d'intérêts et les circonstances qui l'entourent, en informer pleinement et dans les plus brefs délais le client et la province de l'Île-du-Prince-Édouard s'il y a le moindre lien entre le conflit et le PCP de l'Î.-P.-É.
- Fournir aux clients des renseignements complets et exacts sur le PCP de l'Î.-P.-É. et sur toute autre question d'intérêt pour leurs clients en matière immigration.
- Informer leurs clients que les demandeurs au titre du PCP de l'Î.-P.-É. doivent avoir l'intention légitime de résider et de travailler à l'Île-du-Prince-Édouard ou d'y faire des affaires et ne pas sciemment présenter ou continuer de présenter des demandes au PCP de l'Î.-P.-É. au nom de clients qui n'ont pas cette intention légitime.
- Être honnêtes dans toutes les formes de communication et les médias et s'abstenir de faire des déclarations trompeuses, des exagérations ou des insinuations (p. ex. garantir l'acceptation d'une demande par le PCP de l'Î.-P.-É. ou un statut d'immigrant ou de citoyen ou, encore, prétendre avoir un rapport, un arrangement ou un lien privilégié avec le ministère de la Croissance économique, du Tourisme et de la Culture, Island Investment Development Inc., le Bureau de l'immigration et le PNP de l'Î.-P.-É. ou avec tout autre ministère ou organisme du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard qui implique un traitement préférentiel, etc.)

La province de l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas d'arrangements privilégiés ou préférentiels avec aucun consultant ou avocat en immigration. Le PCP de l'Î.-P.-É. se réserve le droit de retirer leur admissibilité aux agents qui ne respectent pas le code de conduite susmentionné.

**J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités du présent formulaire et code de conduite.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'agent

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aaaa)

